



**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 MARS 2025**

**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 12 DI MARZU DI U 2025**

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE  
RAPORTU DI A PRESIDENTE**

**Objet :** **amendements au Guide des aides au tourisme 2022-2027.**  
**Ughjettu :** ***migliuramenti à u Guidu di l'aiuti à u turisimu 2022-2027.***

Les amendements présentés ce jour viennent compléter ceux présentés et approuvés lors du précédent conseil d'administration en date du 10 février 2025.

Une mesure nouvelle s'ajoute aux dispositifs du Guide des aides ainsi qu'une modification de la base éligible pour les investissements concernant les personnes en situation de handicap.

## 1 : MESURE NOUVELLE.

### Mesure 1.5 Un tourisme fondé sur l'identité avec la charte de la langue corse.

Par son orientation stratégique n°5, le PADD du PADDUC énonce les fondamentaux du développement touristique : « *Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement répartit sur l'année et sur les territoires* ».

A CARTULA DI A LINGUA CORSA : le 26 juillet 2007, sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité un plan d'aménagement et de développement linguistique afin de renforcer l'usage et la visibilité de la langue corse dans notre société.

Parmi les outils structurants mis en œuvre par la Collectivité de Corse, la Charte de la langue corse a pour objectif de promouvoir l'utilisation quotidienne du corse en mobilisant les principaux acteurs insulaires. Cette charte est constituée de deux documents :

- Le premier, « *Principes et engagements communs* », concerne les collectivités locales, services publics, entreprises et associations, et fixe les engagements de l'entité adhérente,
- Le second, « *Niveaux de certification* », est spécifique aux communes et précise les actions à mettre en place selon le niveau d'engagement souhaité par la collectivité.

En adhérant à cette charte, les acteurs s'associent au processus collectif qui donne à la langue corse toute sa dimension au sein de la société.

L'Agence du Tourisme de la Corse souhaite apporter un soutien financier aux acteurs publics et privés du tourisme afin qu'ils s'engagent à signer la charte pour atteindre les différents niveaux de certification que celle-ci propose.

L'aide de l'Agence portera sur divers aspects nécessaires à l'engagement des structures candidates :

- Outils de communication (supports écrit et numériques),
- Outils de signalisation (signalétique directionnelle, de localisation et d'interprétation),
- Formations, accompagnements.

### Objectifs de la mesure d'aide

- Augmenter la visibilité de la langue corse dans la société,
- Faire de l'identité un élément de la compétitivité et de l'attractivité.

## Bénéficiaires

Porteurs de projets publics et privés.

## Conditions d'éligibilité

Aide au conseil et accompagnement de projets.

Investissements.

## Nature de l'aide

Porteurs de projets privés : le taux d'intervention ne pourra excéder 50% d'une dépense éligible maximum de 30 000€ pour l'aide au conseil, l'accompagnement et pour l'investissement.

Porteurs de projets publics : le taux d'intervention ne pourra excéder 80% d'une dépense éligible maximum de 30 000€ pour l'aide au conseil, l'accompagnement et pour l'investissement.

## 2 : MODIFICATION DU MONTANT DE LA BASE ELIGIBLE (Mesure 1.3 Les projets structurants des territoires).

Modification du montant de la base éligible pour les investissements concernant des personnes en situation de handicap dans le cadre des projets structurants des territoires, selon la mesure 1.3.

Le coût moyen estimé pour ces aménagements nécessaires à l'accessibilité et/ou à l'utilisation des équipements et installations pour les personnes en situation de handicap est généralement peu élevé. En conséquence, le montant minimum de dépenses est réduit de **25 000 €** à **10 000 €**.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ces nouvelles propositions d'amendements avant l'examen du Guide des aides en Assemblée de Corse.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**